



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00163

Numéro SIREN : 530 027 317

Nom ou dénomination : 4 L

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2016 sous le numéro de dépôt A2016/004212

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



667486

Dénomination : 4 L
Adresse : 30 impasse Des Jardiniers 26750 Genissieux -FRANCE-
n° de gestion : 2011B00163
n° d'identification : 530 027 317
n° de dépôt : A2016/004212
Date du dépôt : 01/07/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
25/04/2016



667486

ZI Sud
215, Allée du Vivarais
26300 BOURG DE PEAGE

Commissariat aux Comptes

DEPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

- 1 JUL. 2016

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Désigné pour évaluer les apports en nature effectués par :

Monsieur Stéphane LAGUT, domicilié 30 impasse des Jardiniers, 26750 GENISSIEUX,

A :

La société 4L, Société A Responsabilité Limitée au capital de 2 000 Euros, ayant son siège social à GENISSIEUX, 26750, 30 impasse des Jardiniers,

représentée par Monsieur Stéphane LAGUT, agissant en qualité de gérant statutaire, déclarant avoir tous pouvoirs à cet effet.

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Monsieur,

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui m'a été confiée, désigné en date du 18 mars 2016, à l'unanimité par l'ensemble des associés, je vous présente mon rapport sur l'évaluation des apports en nature effectués par la personne physique mentionnée en page précédente.

J'ai procédé aux investigations nécessaires, pris connaissance de tous documents utiles et établi comme suit un rapport de ces opérations.

I - DESIGNATION ET EVALUATION DES APPORTS

Monsieur Stéphane LAGUT détient MILLE QUATRE CENTS (1 400) parts sociales de la SARL ALPES CONFORT RHONE, en pleine propriété.

Monsieur Stéphane LAGUT est propriétaire des parts sociales objet du présent apport pour les avoir acquises au moment de la constitution de la société, par apport en numéraire. Madame Violaine LAGUT, conjoint commun en biens à l'apporteur reconnaît avoir été avertie de l'apport envisagé.

La société SARL ALPES CONFORT RHONE possède un capital de 20 000 euros, divisé en 2000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, et entièrement libérées.

Son siège social est fixé à VOURLES, 69390, 22 Chemin des Ronzières, ZA Les Plattes. Elle est immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 520 317 488.

Monsieur Stéphane LAGUT désire apporter MILLE QUATRE CENTS (1 400) parts sociales de la SARL ALPES CONFORT RHONE à la société SARL 4L. La valeur retenue est de DEUX CENT CINQUANTE euros (250) par part sociale de la société ALPES CONFORT RHONE.

Le montant de l'apport s'élève donc à la somme de TROIS CENT CINQUANTE MILLE (350 000) euros.

Total des apports de Monsieur Stéphane LAGUT à la société 4L,

Ci350 000 euros

L'apport, objet des présentes, sera rémunéré par l'attribution à Monsieur Stéphane LAGUT, de DEUX MILLE (2 000) parts sociales d'un montant de DIX (10) euros chacune de valeur nominale, à créer par la société SARL 4L, société bénéficiaire de l'apport, et à titre d'augmentation de capital ; et d'une prime d'émission de CENT SOIXANTE CINQ (165) euros pour chaque nouvelle part sociale émise.

Les parts seront entièrement libérées et attribuées à l'apporteur en rémunération de son apport.

L'apporteur déclare que son apport est placé sous le régime des dispositions des articles 150-0 B et suivants du Code Général des Impôts. L'apporteur prend l'engagement de conserver les titres qui lui sont remis en rémunération de son apport, pendant une durée minimale de trois années.

II - VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS APPORTES

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports : la Société 4L.

Pour mener à bien cette mission, j'ai vérifié le bien fondé de l'évaluation des parts sociales de la société ALPES CONFORT RHONE, à partir des trois derniers comptes annuels au 31 décembre 2015, 2014 et 2013.

L'évaluation des parts sociales est déterminée par l'évolution possible de la société et par la combinaison de différentes méthodes d'évaluation, appliquée à la société dont les titres sont apportés.

J'ai également vérifié que les parts sociales apportées ne font l'objet d'aucun nantissement et garantie en faveur d'établissements bancaires, sûreté ou restriction quelconque.

Je me suis assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur de cet apport n'est intervenu jusqu'à cette date.

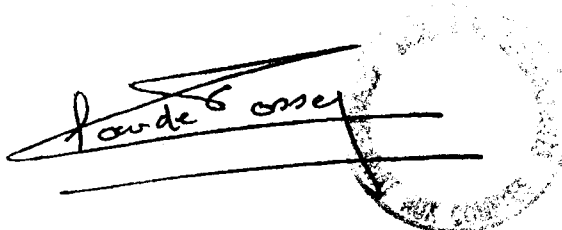
L'évaluation retenue pour la réalisation de cet apport me paraît cohérente et n'appelle pas d'observation particulière.

III - CONCLUSION

Sur la base des travaux, je conclus que la valeur de l'apport en nature s'élevant à 350 000 € pour Monsieur Stéphane LAGUT, ne me semble pas surévaluée. La valeur totale est, en conséquence, au moins égale à la valeur du nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

**Fait à BOURG DE PEAGE
Le 25 AVRIL 2016**

**Le Commissaire aux Apports
SARL CV CONSULTANTS
M. Claude VOSSEY**

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Claude Vosse', is written over a circular stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text.